

Brève. Détection de *Varroa* spp. à La Réunion Short item. Detection of *Varroa* spp. in La Réunion island

Olivier Esnault (1), Patrick Garcia (2), Marie-Pierre Chauzat (3), Fayçal Meziani (4)*, Stéphanie Franco (5)

Auteur correspondant: olivier.esnault@gds974.re

(1) Groupement de défense sanitaire de La Réunion, La Plaine des Cafres, France

(2) Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion, Saint-Pierre, France

(3) Anses, Direction des laboratoires, Unité de Coordination et d'appui à la surveillance, Maisons-Alfort, France

(4) Direction générale de l'Alimentation, Paris, France

(5) Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, Laboratoire de Sophia Antipolis, Unité Pathologie de l'abeille, Sophia Antipolis, France

* Membre de l'équipe opérationnelle de la Plateforme nationale d'épidémiosurveillance en santé animale (Plateforme ESA)

Mots-clés: Abeille domestique, *Varroa*, La Réunion/Keywords: Honeybee, *Varroa*, La Réunion

La Réunion est un département d'Outre-Mer situé dans le Sud-Ouest de l'Océan Indien. L'abeille domestique présente sur cette île est *Apis mellifera unicolor*, originaire de Madagascar. L'apiculture y est socio-économiquement très importante avec plus de 500 apiculteurs pour environ 24 000 colonies.

Une étude sur la filière apicole réunionnaise dont les objectifs étaient de déterminer la prévalence des agents pathogènes réunionnais d'une part et évaluer les risques d'introduction d'autres agents pathogènes dont *Varroa destructor* d'autre part, avait été réalisée en 2013 par le Groupement de défense sanitaire (GDS) de La Réunion⁽¹⁾. Cette étude avait montré l'absence des principaux dangers sanitaires pour l'abeille, particulièrement de *Varroa destructor*, danger sanitaire majeur pour les colonies (Encadré).

C'est dans ce contexte, qu'en accord avec la direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion (DAAF) et les partenaires de la profession (syndicat apicole de La Réunion, Coopemiel, ADA Réunion), le GDS de La Réunion a déployé début 2016 un réseau épidémiologique spécifique (réseau SEA – Suivis épidémiologiques des maladies des abeilles) ayant pour objectif de détecter précocement les agents pathogènes exotiques. Pour cela, et entre autres modalités, un réseau de ruchers sentinelles a été déployé dans différentes zones de l'île.

Un des objectifs de la filière apicole réunionnaise était d'obtenir courant 2017 un statut européen de territoire officiellement indemne de varroa.

Découverte du parasite sur l'île

Le 4 mai 2017, quatre varroas ont été mis en évidence grâce à la méthode de détection sur abeilles basée sur l'utilisation de sucre glace dans une colonie sentinelle située sur la commune de Saint-Denis.

Le lendemain, une cellule de crise a été mise en place par la DAAF. Eu égard au statut de varroa en France qui n'est pas un danger sanitaire de première catégorie et n'impliquant de ce fait pas de mesures de police sanitaire spécifiques, des mesures de gestion adaptées aux particularités de l'île ont été décidées en urgence.

Deux zones circulaires de 5 et 10 km de rayon ont été définies autour du foyer initial. Au sein du premier zonage, le recensement et l'inspection de l'ensemble des ruchers ont été réalisés (détection par les méthodes du sucre glace et d'examen du couvain de mâles). Dans la seconde zone, des mesures similaires ont été appliquées, les visites étant cependant réalisées sur un échantillon de ruchers. En cas de détection, les mesures prévoyaient la destruction des colonies présentes. Enfin, toute transhumance a été interdite dans l'île. Dans le même temps, des acariens ont été envoyés au laboratoire national de référence (Anses, Sophia Antipolis) pour l'identification officielle de *Varroa*.

Les inspections menées par les équipes de la DAAF et du GDS dans la zone des 5 km ont montré la présence du parasite dans quasiment tous les ruchers inspectés.

Le 8 mai, un apiculteur a signalé la présence du parasite à Saint-Louis (commune située à 45 km de Saint-Denis). Des investigations plus étendues ont alors été menées et ont montré, à la date du 26 mai 2017, la présence de varroa dans treize communes sur les 24 de l'île. Aucun cas clinique de varroose n'a pour l'instant été détecté sur l'île. Étant donné le nombre et le caractère étendu des foyers, les mesures prévoyant la destruction des ruchers infestés ont été abandonnées

(seul le foyer initial (7 colonies dans le rucher sentinelle) et un autre foyer (23 colonies chez un apiculteur) ont été détruits).

Le 22 mai, la DGAL a notifié à l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), la présence de *Varroa destructor* sur l'île.

Des visites sont prévues jusqu'au 30 juin afin de rassembler et d'agréger le maximum de données sur la situation sanitaire. Ce travail permettra de préciser et d'adapter les mesures de gestion et de surveillance à mettre en œuvre.

De nouveaux enjeux pour la filière apicole réunionnaise

L'apparition de *Varroa* sur l'île de La Réunion va bouleverser l'apiculture locale qui devra répondre à des enjeux multiples:

- Prendre conscience du danger sanitaire et apprendre à vivre avec: les pratiques apicoles et les itinéraires techniques devront être adaptés.
- Renforcer les connaissances sanitaires sur la maîtrise de cet acarien parasite: des actions de sensibilisation et de formation devront être conduites au bénéfice des apiculteurs de l'île.
- Assurer la qualité des produits de la ruche: la filière devra s'assurer de la bonne utilisation des antiparasitaires et de l'absence de résidus dans les produits de la ruche.
- Améliorer le recensement des apiculteurs: le développement de ruches « de loisir » chez les particuliers ces dernières années a occasionné la multiplication de colonies qui ne sont pas forcément déclarées.
- Assurer les services écosystémiques: de nombreuses cultures maraîchères et fruitières dépendent de la pollinisation assurée par les abeilles, tout comme de nombreuses espèces végétales indigènes et endémiques dans les écosystèmes naturels.
- Conserver la diversité génétique de l'abeille indigène: l'impact de la varroose sur les colonies pourrait réduire la diversité génétique de l'abeille indigène.
- Renforcer la recherche et l'expérimentation: de nombreux champs s'ouvrent aux organismes de recherche et d'expérimentation concernant la biologie de l'abeille, de varroa et des mesures de contrôle à mettre en œuvre vis-à-vis du parasite, dans le contexte particulier de l'île, en particulier en raison du type particulier d'abeilles présent (de la lignée A).

Encadré. *Varroa destructor*, un danger sanitaire majeur pour les colonies d'abeilles

Varroa destructor est un acarien parasite externe de l'abeille mellifère. Il se développe dans le couvain et se nourrit d'hémolymphe. Il est également le vecteur de différents virus, en particulier du virus des ailes déformées et du virus de la paralysie aiguë de l'abeille, pour qui il constitue un vecteur actif (multiplication du virus dans varroa).

De par son action spoliatrice, *V. destructor* est par ailleurs un facteur d'affaiblissement important pour les colonies d'abeilles, à l'origine de mortalités et pouvant favoriser le développement d'autres maladies.

L'infestation se propage par contact direct entre abeilles adultes et à la faveur des déplacements d'abeilles et de couvain infestés. Le nombre de parasites s'accroît progressivement avec le développement du couvain et l'augmentation de la population dans la colonie.

Originaire d'Asie, *V. destructor* a actuellement une répartition mondiale. Seuls quelques territoires en sont indemnes.

La varroose est classée comme danger sanitaire de deuxième catégorie dans la réglementation française. Cette maladie est également réglementée dans le cadre européen et fait partie de la liste de l'Organisation mondiale pour la santé animale (OIE).

(1) O. Esnault 2013 « Bilan sanitaire de la filière apicole réunionnaise et évaluation des risques d'introduction d'agents pathogènes exotiques », rapport d'étude.